



N°2024/ 00000002 /ANAC/DG/DAAF/DRH

Niamey, le **07 MAI 2024**

## AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-Niger) cherche :

**UN JURISTE**

- Poste à pourvoir le **1er juillet 2024**.
- Date limite de réception des candidatures : **20 mai 2024 à 17 heures**.

### I. DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité hiérarchique du Chef du Service de la Législation, le candidat retenu sera chargé de participer à :

- l'élaboration et/ou la mise à jour des projets de textes législatifs en matière d'aviation civile ;
- l'élaboration et/ou la mise à jour de la mise à jour de la réglementation aéronautique ;
- la rédaction des contrats et conventions liant l'ANAC-Niger aux tiers ;
- la gestion des contentieux ;
- l'instruction des dossiers de demande d'agrément ;
- la conduite du processus d'assermentation ;
- la diffusion des règlements techniques de l'aviation civile et documents associés ;
- la mise en œuvre des recommandations d'amélioration issues des inspections, audits, revues de processus, réunions...;
- l'élaboration et la tenue à jour de procédures, directives, circulaires et note de service relatives à la sûreté de l'aviation civile ;
- le suivi des activités de réglementation de la sûreté de l'aviation ;
- la mise en œuvre des recommandations d'améliorations issues des inspections, audits, revues de processus, réunions internes et externes ;
- l'élaboration du projet de budget du service ;
- l'application des dispositions du système de management dans son domaine d'activités ;
- l'élaboration d'un compte rendu périodique des principales activités qui lui sont confiées sur la base d'indicateurs de performance préalablement définies.



Il s'acquittera de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées dans le cadre des finalités du poste et contribuera à la mise en œuvre de la démarche qualité.

## **II. PROFIL EXIGÉ**

### **1. FORMATION**

Les candidats doivent être titulaires d'un Diplôme de BAC + 5 dans le domaine des sciences juridiques.

### **2. EXPÉRIENCE**

Les candidats doivent justifier d'au moins trois (03) années d'expérience acquises dans le domaine juridique.

### **3. COMPÉTENCES TECHNIQUES**

Les candidats doivent avoir :

- une bonne connaissance du secteur de l'aviation civile ;
- une bonne maîtrise des textes réglementaires en matière de gestion de la sécurité de l'aviation civile ;
- une bonne connaissance du système aéronautique du Niger, notamment des rôles des différents intervenants dans la gestion de la sécurité de l'aviation civile ;
- une bonne capacité d'analyse des risques ;
- une bonne maîtrise des logiciels Word, Powerpoint et Excel ;
- un bon niveau en français et en anglais, à l'écrit comme à l'oral.

### **4. QUALITÉS PERSONNELLES**

Les candidats doivent disposer des qualités ci-après :

- sens de l'organisation ;
- esprit d'analyse et de synthèse ;
- sens du service public ;
- professionnalisme ;
- excellentes aptitudes rédactionnelles ;
- bonnes facultés en matière de communication ;
- aptitudes à travailler sous pression ;
- esprit d'équipe ;
- probité.

### **5. AGE REQUIS**

Les candidats doivent être âgés de quarante-cinq (45) ans maximum au 30 juin 2024.



## **6. NATIONALITÉ**

Les candidats doivent être de nationalité nigérienne.

## **7. ÉGALITÉ DES CHANCES**

L'ANAC-Niger est un employeur qui offre l'égalité des chances aux hommes et aux femmes. Les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

## **III. DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat de travail est à durée indéterminée avec une période d'essai de trois (03) mois renouvelable une fois.

## **IV. CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNÉRATION**

Les conditions d'emploi et de rémunération sont déterminées conformément aux dispositions du Statut et du Code de Rémunération du Personnel de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Pour toute information complémentaire, se rapprocher des services compétents de l'ANAC-Niger.

## **V. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- une phase de présélection des candidats sur la base d'évaluation des dossiers ;
- une phase de sélection sur la base de concours et d'entretiens.

Seuls les candidats dont les dossiers ont été retenus, à l'issue de la phase de présélection, seront autorisés à concourir. Les épreuves porteront sur la culture générale en aéronautique et des épreuves de spécialité.

Le dossier de candidature doit contenir les pièces ci-après :

- un formulaire de candidature ;
- une demande dûment signée par le postulant à l'emploi ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu ;
- un extrait du livret de famille ou une fiche familiale d'état civil ;
- un certificat de nationalité ;
- un certificat de résidence ;
- un certificat médical de visite et contre-visite datant de moins de trois (03) mois ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un curriculum vitae ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat ;



- une copie certifiée conforme du diplôme de BAC+5 dans le domaine des sciences juridiques ;
- des copies certifiées conformes des autres diplômes obtenus le cas échéant ;
- une copie certifiée conforme de l'équivalence pour les diplômes étrangers le cas échéant ;
- les attestations des stages effectués et/ou le certificat de travail du dernier employeur, le cas échéant.

Aucun dossier ne sera retourné. Seul le candidat retenu sera saisi de la suite réservée à sa demande.

#### **VI. ACTE DE CANDIDATURE**

Le formulaire de candidature est disponible sur le site web de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, à l'adresse suivante : [www.anac.ne](http://www.anac.ne) au lien <https://www.anac.ne/avis-de-recrutement/>. Il peut également être retiré auprès de la Direction des Affaires Administratives et Financières de l'ANAC-Niger.

La demande d'emploi sera adressée à l'attention du Directeur Général de l'ANAC-Niger. Les dossiers de candidatures doivent être présentés sous format papier et déposés au Cabinet du Directeur Général de l'ANAC-Niger.

Les candidatures reçues après la date limite indiquée ou à une adresse autre que celle mentionnée ci-dessus seront déclarées irrecevables.

**L'ANAC-Niger se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de vacance de poste.**